



MINISTÈRE DES PETITES ENTREPRISES ET DE L'ENTREPRENEURIAT

ACCUEIL ✚ CRÉATION ✚ DÉVELOPPEMENT ✚ PROGRAMMES JEUNESSE ✚ NOUVELLES ✚ QUI SOMMES-NOUS?

Qui sommes-nous?

QUI SOMMES-NOUS?

- Agence pour les petites entreprises de l'Ontario
- Biographies
- Perspectives de carrière
- Pour nous joindre
- Publications

PUBLICATIONS

Ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat Plan d'accessibilité 2007-2008

Table des matières

- Introduction
- Message du ministre
- Rapport sur les réalisations
- Initiatives d'amélioration de l'accessibilité 2006-2007
- Engagements pour 2007-2008 : Mesures visant à empêcher la création de nouveaux obstacles
- Engagements pour 2007-2008 : Mesures prises pour supprimer les obstacles
- Renseignements

Introduction

En juin 2005, le gouvernement de l'Ontario a pris fermement position en faveur de l'accessibilité en adoptant la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).

La LAPHO trace une feuille de route détaillée qui vise à rendre l'Ontario accessible à toutes et à tous grâce à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'application de nouvelles normes obligatoires d'accessibilité dans certains des aspects les plus importants de la vie quotidienne.

Cinq domaines clés devant faire l'objet des premières normes d'accessibilité ont été retenus : le service à la clientèle, le transport, l'information et les communications, le milieu bâti et l'emploi.

Les règlements sur l'accessibilité du service à la clientèle ont été approuvés par le lieutenant-gouverneur et ils entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Le Comité d'élaboration des normes d'accessibilité pour le transport a élaboré une première proposition de normes d'accessibilité dans ce domaine. Cette proposition a été diffusée le 27 juin 2007, et le public a jusqu'au 28 septembre 2007 pour faire part de ses commentaires.

Le Comité d'élaboration des normes d'information et de communications a été constitué et a commencé à se réunir en avril 2007. Les membres des comités chargés de l'élaboration des normes d'accessibilité dans les domaines du milieu bâti et de l'emploi ont été choisis et leurs réunions débiteront à l'automne 2007.

Pendant que le gouvernement se prépare à appliquer la LAPHO, la province va connaître une période de transition pendant laquelle le gouvernement et divers organismes du secteur parapublic devront continuer à respecter leurs obligations au titre de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO). Les dispositions relatives à ces obligations resteront en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient abrogées et remplacées par des normes conformes à la nouvelle loi.

En vertu de la LPHO, les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges, les universités et les organismes de transport en commun sont tenus d'élaborer des plans d'accessibilité annuels pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public. Les efforts de planification de l'accessibilité déjà accomplis constituent une base solide pour établir des normes d'accessibilité qui se traduiront par des changements positifs et concrets.

Le présent document est le deuxième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2006-2007, et décrit les engagements pris pour 2007-2008 en vue d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient l'engagement du gouvernement de continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent réaliser pleinement leur potentiel.

Message du ministre

Depuis la création du ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat le 23 mai 2006, je me suis appliqué, de concert avec le personnel du ministère, à appuyer les petites entreprises et les entrepreneurs de la province. Depuis, mon ministère a entrepris diverses initiatives pour aider les petites et moyennes entreprises à prendre de l'expansion et à réussir.



Parmi ces mesures, l'Initiative de réduction de la paperasserie donne suite à une promesse formulée dans le Discours du Trône de 2005 de réduire la paperasserie et les formalités administratives que les petites entreprises doivent remplir lorsqu'elles traitent avec le gouvernement. Le ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat, l'Agence pour les petites entreprises de l'Ontario et le ministère des Services gouvernementaux se sont efforcés de respecter cet engagement. Au cours de l'année écoulée, nous avons déterminé que 24 pour 100 des formulaires commerciaux délivrés par sept ministères importants étaient inutiles et les avons éliminés; en outre, nous avons plus que doublé le nombre de formulaires commerciaux désormais disponibles en ligne dans le Répertoire central des formulaires du gouvernement. Les autres formulaires délivrés par ces sept ministères ont été également mis à jour conformément aux normes et aux lignes directrices de la Fonction publique de l'Ontario, notamment la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées* et la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Cette année marque le deuxième anniversaire de l'adoption de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO), loi phare qui favorisera l'élaboration, la mise en oeuvre et l'application de normes d'accessibilité dans des domaines clés de la vie quotidienne.

Mon ministère est déterminé à améliorer l'accessibilité, et s'attachera à recenser et à supprimer les obstacles existants et à éviter d'en créer de nouveaux, en collaboration

avec l'ensemble de son personnel, du gouvernement et ses intervenants.

Nous nous emploierons avec enthousiasme à trouver de nouveaux moyens d'aider les personnes handicapées et à les inclure dans nos activités quotidiennes au profit des petites et moyennes entreprises.

Le ministre,

L'honorable Harinder S. Takhar

Rapport sur les réalisations de 2006-2007

Le ministère du Développement économique et du Commerce fournit des services ministériels et de communication au ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat. Par conséquent, un certain nombre d'engagements ou d'initiatives du ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat dont il est question dans le présent rapport ont été entrepris de concert avec le ministère du Développement économique et du Commerce. Il s'agit notamment des engagements et initiatives relevant de la Direction des ressources humaines, de la Direction de la gestion des services et des installations, de la Direction de la planification des activités et des finances, et de la Direction des communications et des relations publiques, en plus de ceux relevant de l'équipe responsable de la planification de l'accessibilité elle-même. Ces groupes font tous partie d'une infrastructure commune.

Initiatives d'amélioration de l'accessibilité 2006-2007

Le ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat a réussi à respecter et, dans certains cas, à surpasser les engagements prévus dans le plan d'accessibilité de 2006-2007. La présente section présente un rapport d'étape sur les engagements pris pour empêcher la création de *nouveaux* obstacles et ceux visant les obstacles *existants*.

Mesures visant à empêcher la création de nouveaux obstacles :

Service à la clientèle

Engagement

On examinera les formulaires commerciaux du gouvernement qui sont modifiés ou simplifiés dans le cadre d'une initiative de réduction des règlements et la paperasserie pour les petites entreprises afin de déterminer s'ils sont conformes aux normes et aux lignes directrices de la Fonction publique de l'Ontario, dont la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* et la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes*

handicapées de l'Ontario. Le ministère collaborera avec le ministère des Services gouvernementaux et d'autres ministères afin d'assurer que les questions d'accessibilité sont incluses dans la révision et l'élaboration des formulaires commerciaux et dans les changements apportés à la conception et aux systèmes.

État d'avancement

Engagement permanent

Mesure à prendre

Dans le cadre d'une initiative de réduction des règlements et la paperasserie en trois phases, le ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat collabore avec l'Agence pour les petites entreprises de l'Ontario, le ministère des Services gouvernementaux et d'autres ministères pour que les formulaires commerciaux faisant partie du Répertoire central des formulaires du gouvernement de l'Ontario soient conformes aux normes et aux lignes directrices de la Fonction publique de l'Ontario, et tiennent compte des questions d'accessibilité. La première phase du projet portant sur les formulaires commerciaux délivrés par sept ministères importants est terminée. La deuxième phase du projet en 2007-2008 portera sur l'examen des formulaires de huit autres ministères afin de vérifier s'ils répondent aux normes d'accessibilité de la Fonction publique de l'Ontario avant d'être publiés. La troisième phase, qui commencera pendant le printemps 2008, englobera l'examen des formulaires commerciaux des autres ministères afin de vérifier qu'ils répondent aux normes d'accessibilité de la Fonction publique de l'Ontario avant d'être publiés.

Engagement

Le ministère continuera d'appuyer la décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes concernant les fonds des comptes de report selon laquelle Bell Canada doit élaborer et mettre en oeuvre des propositions visant à offrir Internet haute vitesse dans de nombreuses régions éloignées et rurales de l'Ontario n'ayant pas accès à ce service. La disponibilité d'Internet haute vitesse permet de rendre certains services et renseignements accessibles électroniquement à des personnes handicapées. La décision prévoit également que des fonds devront être affectés à l'amélioration des services de télécommunications pour les personnes handicapées.

État d'avancement

Engagement permanent

Mesure à prendre

Le ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat continue de suivre la décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes concernant les fonds des comptes de report, actuellement devant les tribunaux, selon laquelle Bell Canada doit élaborer et mettre en oeuvre des propositions visant à offrir Internet haute vitesse dans de nombreuses régions éloignées et rurales de l'Ontario qui n'ont pas accès à ce service. La décision prévoit également que des fonds devront être versés à Bell Canada pour améliorer les services de télécommunications pour les personnes handicapées.

Service à la clientèle

Engagement

Le ministère continuera de veiller à ce que le personnel de première ligne soit formé afin d'aider les clients handicapés.

État d'avancement

Engagement réalisé

Mesure à prendre

Le ministère continue d'encourager le personnel de première ligne à suivre le cours en ligne du Centre du leadership et de l'apprentissage intitulé : *Ontarians with Disabilities Act: Maximizing the Contribution of Employees with Disabilities*, dans le cadre de leur orientation et/ou perfectionnement professionnel continu.

Engagement

Dans le cadre de ses activités de communication des mises à jour du contrôleur à tout le personnel, le ministère donnera des renseignements sur les pratiques en matière d'accessibilité et d'approvisionnement.

État d'avancement

Engagement reporté

Mesure à prendre

La Direction de la planification des activités et des finances du ministère du Développement économique et du Commerce a décrété que les renseignements sur les exigences de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* devaient être fournis directement au personnel du ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat dans le cadre d'une formation sur l'approvisionnement plutôt que par courriel. Cela permettrait au contrôleur et au personnel responsable de l'approvisionnement d'atteindre un auditoire plus ciblé, d'encourager la discussion sur

l'accessibilité et de permettre au personnel de poser plus de questions.

Engagement

Le ministère continuera d'examiner et d'offrir des documents sur divers supports de substitution s'il y a lieu (p. ex., documents en Braille).

État d'avancement

Engagement permanent

Mesure à prendre

La Direction des communications et des relations publiques du ministère du Développement économique et du Commerce continue d'étudier les supports de ses publications et a collaboré étroitement avec ses clients et le public afin que des supports accessibles soient offerts sur demande.

Engagement

L'équipe de planification de l'accessibilité continuera de consulter les secteurs de programme pour trouver de nouvelles idées et élaborer de nouvelles initiatives concernant l'accessibilité.

État d'avancement

Engagement permanent

Mesure à prendre

L'équipe de planification de l'accessibilité a consulté diverses directions tout au long de l'année, dont la Direction des communications et des relations publiques la Direction des ressources humaines et la Direction de la gestion des services et des installations, afin d'étudier de nouveaux modes de prestation des services et de concevoir ou d'équiper notre espace afin qu'il soit entièrement accessible au personnel et aux clients. Elle a également aidé à déterminer les domaines nécessitant des améliorations, dont le besoin de sensibiliser davantage et de mieux informer le personnel ministériel sur la façon de planifier un événement accessible.

Engagement

Au cours de l'année qui vient, l'équipe de planification de l'accessibilité sensibilisera le personnel aux questions d'accessibilité en participant aux réunions des directions.

État d'avancement

Engagement reporté

Mesure à prendre

L'équipe de planification de l'accessibilité a décidé de reporter les présentations des

directions à 2007-2008. À la place, le personnel du ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat a été invité à participer à un déjeuner d'information sur l'accessibilité en novembre 2006. De plus, le personnel de première ligne, et les chefs de service ont été encouragés à profiter des divers programmes de formation offerts tout au long de l'année, dont le cours en ligne offert par le Centre du leadership et de l'apprentissage sur la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* et la formation sur l'approvisionnement offerte par la Direction de la planification des activités et des finances du ministère du Développement économique et du Commerce.

Engagement

Le ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat et le ministère du Développement économique et du Commerce sont des membres actifs du comité d'élaboration des normes sur le service à la clientèle. Le rôle de ce comité multilatéral est de définir la prestation de services accessibles ainsi que les indicateurs, les politiques, les catégories et les calendriers requis et d'assurer une mise en oeuvre équitable, réaliste et progressive. Les deux ministères présentent un point de vue général sur le développement économique et le commerce lors des discussions du comité et donne des conseils sur les enjeux et répond aux demandes de renseignements.

État d'avancement

Engagement permanent

Mesure à prendre

Le ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat et le ministère du Développement économique et du Commerce ont participé au comité d'élaboration des normes sur le service à la clientèle et à l'élaboration de nouvelles normes relatives au service à la clientèle. Les ministères continueront de participer à l'établissement d'autres normes, hormis en matière de transport, et veilleront à ce que les clients et les intervenants soient aussi inclus dans le processus.

Emploi

Engagement

Le ministère continuera d'évaluer ses politiques et ses pratiques en matière d'emploi pour s'assurer qu'elles respectent la loi et que des procédures d'adaptation sont en place.

État d'avancement

Engagement permanent

Mesure à prendre

L'équipe de planification de l'accessibilité compte deux professionnels des ressources humaines parmi ses membres. Ces deux personnes sont responsables de l'évaluation continue des politiques et des pratiques en matière d'emploi du ministère et de veiller à ce qu'elles respectent la loi et que des procédures d'adaptation sont en place.

Engagement

Nous continuerons de passer en revue nos pratiques en matière d'adaptation et d'ergonomie avec les nouveaux employés et ceux qui sont déjà en poste.

État d'avancement

Engagement permanent

Mesure à prendre

Les responsables de première ligne ont collaboré étroitement avec la Direction des ressources humaines et la Direction de la gestion des services et des installations à l'élaboration et à la mise en oeuvre de mesures d'adaptation des emplois, y compris des évaluations ergonomiques, la modification des postes de travail et l'achat et l'installation de matériel ergonomique.

Engagement

Le ministère continuera de s'assurer que les postulants peuvent envoyer leurs demandes d'emploi par courriel ou par télécopieur directement à la Direction des ressources humaines où elles seront classées dans le dossier du concours visé.

État d'avancement

Engagement permanent

Mesure à prendre

La Direction des ressources humaines continuera d'offrir aux postulants la possibilité de remettre au ministère leurs curriculum vitae en personne, par la poste, par télécopieur ou par courriel. Ces options sont mentionnées clairement dans toutes les annonces d'emploi.

Engagement

L'équipe de planification de l'accessibilité continuera de demander l'avis des praticiens en ressources humaines du ministère pour cerner les obstacles en matière d'emploi et éviter d'en créer de nouveaux.

État d'avancement

Engagement permanent

Mesure à prendre

Deux professionnels des ressources humaines font partie de l'équipe de planification de l'accessibilité; leur tâche consiste à déterminer les obstacles éventuels à l'emploi et d'étudier et de recommander des stratégies d'atténuation et de prévention.

Engagement

Les futurs programmes d'apprentissage et/ou de formation sur l'approvisionnement destinés aux chefs de service comprendront des renseignements sur l'accessibilité dans les activités d'approvisionnement.

État d'avancement

Engagement réalisé

Mesure à prendre

En 2006-2007, la Direction de la planification des activités et des finances du ministère du Développement économique et du Commerce a organisé cinq séances de formation sur l'approvisionnement. En tout, 63 employés du ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat et de plusieurs autres ministères ont participé à ces séances au cours desquelles il a été question des dispositions de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* et de la nouvelle liste de contrôle des exigences en matière d'approvisionnement. Le ministère a entrepris de mettre à jour son dossier de formation afin d'y inclure de nouvelles diapos sur ce thème et ajouter la liste de contrôle aux annexes.

Communications et information

Engagement

Le ministère continuera de s'assurer que tous ses sites Web sont entièrement accessibles.

État d'avancement

Engagement permanent

Mesure à prendre

La Direction des communications et des relations publiques continuera de s'assurer que tous les sites Web en place répondent aux critères établis par le World Wide Web Consortium (W3C), que le Comité Web du gouvernement de l'Ontario a également adoptés.

Engagement

Le ministère passera en revue tous les nouveaux sites Web pour s'assurer qu'ils sont accessibles conformément à la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* .

État d'avancement

Engagement permanent

Mesure à prendre

La Direction des communications et des relations publiques s'est assurée que tous les sites Web affiliés au ministère répondent aux critères établis par le World Wide Web Consortium (W3C), que le Comité Web du gouvernement de l'Ontario a également adoptés.

Engagement

Le ministère continuera de collaborer avec Publications Ontario pour fournir, sur demande, ses publications sur supports de substitution aux clients du ministère et au grand public.

État d'avancement

Engagement permanent

Mesure à prendre

La Direction des communications et des relations publiques continue de collaborer avec Publications Ontario pour fournir, sur demande, des publications sur divers supports de substitution.

Milieu bâti

Engagement

Le ministère continuera d'appliquer le Code du bâtiment de l'Ontario et les normes de l'aménagement sans obstacle des installations du gouvernement de l'Ontario d'octobre 2004 au moment d'évaluer et de rénover l'ensemble de ses locaux.

État d'avancement

Engagement permanent

Mesure à prendre

Le Code du bâtiment de l'Ontario et les normes de l'aménagement sans obstacle des installations du gouvernement de l'Ontario d'octobre 2004 ont été appliqués au moment d'évaluer et de rénover les locaux du ministère du Développement économique et du Commerce.

Lois et règlements

Engagement

Le ministère s'assurera que les questions d'accessibilité et d'élimination des obstacles sont prises en compte dans le processus d'examen législatif ou l'élaboration des lois et des règlements.

État d'avancement

Engagement permanent

Mesure à prendre

Le ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat n'a été responsable d'aucune loi ni d'aucun règlement.

Obstacles surmontés :

Service à la clientèle

Engagement

Le ministère fournira au personnel une tribune qui lui permettra de mieux comprendre les questions liées à l'accessibilité et aux handicaps et de recevoir des réponses à ses questions.

État d'avancement

Engagement permanent

Mesure à prendre

La Direction de la gestion des services et des installations du ministère du Développement économique et du Commerce a, de concert avec la Division de l'industrie, organisé un déjeuner d'information sur l'accessibilité en novembre 2006. Cette séance était ouverte à tous les employés du ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat.

Emploi

Engagement

Le ministère s'engage à supprimer les obstacles pour permettre à chaque membre du personnel de réaliser son plein potentiel au travail.

État d'avancement

Engagement permanent

Mesure à prendre

Le ministère continue d'oeuvrer activement pour éliminer les obstacles au travail et pour apporter des modifications afin de rendre les locaux accessibles à tous les employés.

Communications et information

Engagement

Le ministère établira une tribune où le personnel peut faire des suggestions ou des commentaires ou encore demander des renseignements supplémentaires sur les handicaps et l'accessibilité.

État d'avancement

Engagement reporté

Mesure à prendre

En raison de ressources limitées et de priorités concurrentes, la Direction des ressources humaines et la Direction des communications et des relations publiques du ministère du Développement économique et du Commerce ont décidé de reporter les projets concernant le site intranet et le courrier électronique à 2007-2008.

Milieu bâti

Engagement

Le ministère du Développement économique et du Commerce modifiera l'aire d'accueil de la Direction des ressources humaines pour s'assurer qu'elle est entièrement accessible conformément aux dispositions de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* .

État d'avancement

Engagement réalisé

Mesure à prendre

En 2006-2007, l'aire d'accueil de la Direction des ressources humaines a été modifiée pour en assurer l'accessibilité. Pour ce faire, on a remplacé une porte unique avec poignée par une porte à deux battants automatisée avec plaque de porte montée au mur et poignée à levier.

Lois et règlements

Engagement

Le ministère continuera de revoir les lois et règlements modifiés et/ou les nouvelles lois et les nouveaux règlements pour s'assurer qu'ils respectent la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* .

État d'avancement

Engagement permanent

Mesure à prendre

Le ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat n'a été responsable d'aucune

loi ni d'aucun règlement.

Engagements pour 2007-2008 : Mesures visant à empêcher la création de nouveaux obstacles

En 2007-2008, le ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat s'engage à évaluer ses politiques, programmes, pratiques et services pour déterminer leurs effets sur l'accessibilité pour les personnes handicapées. La présente section résume ces engagements.

Nous tenons à souligner une nouvelle fois que de nombreuses initiatives établies pour 2007-2008 seront entreprises de concert avec le ministère du Développement économique et du Commerce, notamment celles qui relèvent de la Direction des ressources humaines, de la Direction de la gestion des services et des installations, de la Direction de la planification des activités et des finances, de la Direction des communications et des relations publiques, et de l'équipe de planification de l'accessibilité elle-même.

Service à la clientèle

- Le personnel de première ligne sera encouragé à suivre le module d'apprentissage en ligne du Centre du leadership et de l'apprentissage « May I Help You? Welcoming Customers with Disabilities » dans le cadre de son orientation/formation.
- L'importance de planifier des réunions accessibles fera l'objet d'une promotion active et des ressources de planification seront affichées sur le site intranet du ministère.
- La division examinera continuellement ses programmes et ses services afin de s'assurer qu'ils sont accessibles aux clients et au public.
- L'accès au service ATS ou de télécopieur continuera d'être offert dans les aires d'accueil de la Direction des ressources humaines et de la Direction des communications et des relations publiques; les nouveaux employés recevront une formation sur la façon d'utiliser le matériel.
- Divers supports de substitution continueront d'être offerts sur demande.

Adaptation des emplois

- Les installations, les politiques et les pratiques seront examinées régulièrement afin de recenser et de supprimer les obstacles existants pour les personnes handicapées, d'éviter d'en créer de nouveaux, et de s'assurer

que tous les employés ont la possibilité d'atteindre leur plein potentiel.

- Les mesures d'adaptation des emplois visant divers handicaps demeureront au sommet des priorités du ministère.

Communications et information

- Des renseignements sur la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* et les programmes et services en matière d'accessibilité seront inclus dans les manuels d'orientation destinés aux nouveaux employés.
- Tous les employés – pas seulement les chefs de service – seront encouragés à suivre le module d'apprentissage en ligne offert sur le site Web du Centre du leadership et de l'apprentissage, intitulé *Ontarians with Disabilities Act: Maximizing the Contribution of Employees with Disabilities*.
- L'importance d'utiliser la bonne terminologie lors des communications avec des personnes handicapées fera l'objet d'une promotion active et le guide Choisir le mot juste pour parler de handicaps (ministère des Services sociaux et communautaires) sera affiché sur notre site intranet.
- Notre site Internet sera modifié afin que les plans d'accessibilité du ministère soient plus visibles.

Milieu bâti

- Tous les locaux, qu'ils soient neufs ou rénovés, seront conformes au Code du bâtiment de l'Ontario et aux normes de l'aménagement sans obstacle des installations du gouvernement de l'Ontario d'octobre 2004, ou les surpasseront.
- Tous les espaces de travail seront conçus et équipés pour recevoir des employés présentant divers handicaps et/ou limitations fonctionnelles.

Lois et règlements

- Les répercussions, le cas échéant, des lois et règlements nouveaux ou modifiés sur nos installations, politiques, programmes, pratiques et services seront évaluées et communiquées tout au long de l'année.

Engagements pour 2007-2008 : Mesures prises pour supprimer les obstacles

Le ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat s'engage à recenser et à

supprimer les obstacles existants pour les personnes handicapées et à éviter d'en créer de nouveaux au cours de l'année à venir. La présente section résume ces engagements.

Service à la clientèle

Obstacle

Certains employés ne sont peut-être pas conscients de l'importance de rendre les réunions et événements accessibles, ou de ce que cela implique.

Engagement

Rendre toutes les réunions et tous les événements accessibles au personnel, aux clients et au public.

Responsabilité

La Direction de la gestion des services et des installations du ministère du Développement économique et du Commerce collaborera avec la Direction des communications et des relations publiques pour que les employés aient accès aux renseignements et aux ressources pour planifier des réunions accessibles et qu'ils comprennent que cet objectif est une priorité de la fonction publique de l'Ontario.

Échéancier

En cours pendant tout l'exercice 2007-2008

Adaptation des emplois

Obstacle

Les nouveaux employés et chefs de service ne sont peut-être pas conscients des problèmes d'accessibilité au travail.

Engagement

Sensibiliser le personnel à la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* et aux questions d'accessibilité en général.

Responsabilité

La Direction de la gestion des services et des installations du ministère du Développement économique et du Commerce collaborera avec la Direction des communications et des relations publiques pour élaborer une nouvelle page Web sur le site intranet afin de sensibiliser les gens à la question de l'accessibilité. Le ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat travaillera également avec la Direction des ressources humaines à l'élaboration d'une trousse d'information qui accompagnera les manuels d'orientation des nouveaux employés

Échéancier

En cours pendant tout l'exercice 2007-2008

Communications et information

Obstacle

Des renseignements sur l'approvisionnement en biens et services accessibles sont fournis dans des documents financiers importants sur le site intranet du ministère du Développement économique et du Commerce, mais ces renseignements ne sont pas faciles à trouver et on ne peut accéder aux documents auxquels il est fait renvoi à partir du document principal.

Engagement

Veiller à ce que le personnel connaisse les exigences de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* relatives à l'approvisionnement en biens et services accessibles et utilise la liste de contrôle des exigences en matière d'approvisionnement comme ligne directrice.

Responsabilité

La Direction de la planification des activités et des finances du ministère du Développement économique et du Commerce collaborera avec la Direction des communications et des relations publiques pour que les lignes directrices et la liste de contrôle aient une place plus prépondérante sur son site intranet et que tous les documents auxquels il est fait renvoi soient reliés par des liens dynamiques afin que les membres du personnel puissent y accéder rapidement et facilement.

Échéancier

En cours pendant tout l'exercice 2007-2008

Milieu bâti

Obstacle

Certains des bureaux régionaux du ministère ne sont pas accessibles.

Engagement

Faire en sorte, dans la mesure du possible, que tous les édifices du ministère soient accessibles au personnel, aux clients et au public.

Responsabilité

La Direction de la gestion des services et des installations du ministère du Développement économique et du Commerce inspectera les bureaux régionaux du ministère relevant de

sa compétence afin de déterminer s'ils sont accessibles et formulera des recommandations.

Échéancier

En cours pendant tout l'exercice 2007-2008

Lois et règlements

Obstacle

Les répercussions de nouvelles modifications législatives et réglementaires sur nos activités et nos pratiques d'emploi risquent de ne pas être entièrement prises en compte ou comprises car il n'existe pas de processus officiel pour suivre et présenter ces modifications.

Engagement

Connaître les lois, règlements, normes et meilleures pratiques en matière d'accessibilité et continuent de les appliquer.

Responsabilité

Le service juridique du ministère du Développement économique et du Commerce établira une méthode et un échéancier pour le suivi et la présentation de ces modifications afin que toutes les divisions des deux ministères soient tenues au courant des lois, règlements, normes et meilleures pratiques en matière d'accessibilité et les appliquent à leurs activités et pratiques d'emploi.

Échéancier

En cours pendant tout l'exercice 2007-2008

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus. Veuillez communiquer avec :

Renseignements généraux : 416 325-6666

Numéro ATS : 416 325-4402

Sans frais : 1 866 668-4249

Courriel : info@edt.gov.on.ca

Site Web du ministère : www.ontariocanada.com

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Services sociaux et communautaires, à l'adresse : www.mcass.gov.on.ca/mcass/french/pillars/accessibilityOntario/index . Le site promeut l'amélioration de l'accessibilité, et offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Publications Ontario

880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8. Tél. : 416 326-5300.

Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938.

À Ottawa, composer le 613 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758.

Service ATS : 1 800 268-7095.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1911-4494

This document is available in English.

ACCUEIL || POUR NOUS JOINDRE || ENGLISH || ONTARIO.CA



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada

Confidentialité || Avis importants

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2007